

Horaires d'ouverture de la mairie : Lundi : 8h30 – 12h00 et 13h30 – 18h30 Du mardi au vendredi : 8h30 – 12h00 et 13h30 – 17h00

DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ

DÉPÔT DE DOSSIER UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

IMPORTANT : *Au dépôt*, présence obligatoire de l'intéressé(e) quel que soit son âge ET de son représentant légal pour les mineurs et les majeurs protégés.

Au retrait, seule la présence de l'intéressé(e) majeur(e) ou le représentant légal du mineur ou du majeur protégé est indispensable.

VALIDITÉ : 10 ans pour les mineurs et 15 ans pour les majeurs

ATTENTION : Si vous possédez une carte établie après le 1^{er} janvier 2004, elle bénéficie d'une prolongation automatique de 5 ans sur le territoire français. Si vous devez voyager à l'étranger, prenez contact avec la mairie pour plus de renseignements.

COÛT : - gratuit pour les 1^{ère} demandes et pour les renouvellements si précédente carte fournie
- 25 € en timbre fiscal *si* précédente carte perdue ou volée

Liste des pièces à fournir EN ORIGINAL :

- Formulaire de demande «Cerfa» à compléter en mairie ou au préalable chez soi
OU
- Numéro ou code QR de la pré-demande faite en ligne sur le site «service-public.fr» après avoir créé son compte personnel

- 1 photographie d'identité en couleur de moins de 6 mois, de face, tête nue, format 4,5cm x 3,5 cm.**
Il est recommandé de ne pas porter ses lunettes.

- La taille.**

- 1 justificatif de domicile de moins d'un an et correspondant à l'adresse indiquée sur la demande et aux nom et prénom de l'intéressé(e) : avis d'imposition ou facture d'eau, électricité, gaz, téléphone**
Pour les personnes hébergées : Attestation de l'hébergeant + un justificatif de domicile et d'identité aux nom et prénom de l'hébergeant.

- Pour une 1^{ère} demande ou pour un renouvellement de la précédente carte périmée depuis plus de 5 ans :
Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois.
Dans les autres cas, connaître obligatoirement les noms de naissance, prénoms, date et lieu de naissance des parents car ces indications doivent obligatoirement être notées sur la demande.

Pièces complémentaires éventuelles à fournir EN ORIGINAL :

- Dans le cas d'un renouvellement, la carte d'identité (plastifiée) à renouveler.
(A noter : le renouvellement d'une carte carton est considéré comme une 1^{ère} demande)
- Déclaration de vol : à effectuer auprès du commissariat ou de la gendarmerie.

- Déclaration de perte : à effectuer en Mairie.

- 1 timbre fiscal de 25 € : possibilité de se le procurer soit dans un débit de tabac, soit auprès d'un centre de finances publiques (impôts), soit sur le site www.timbres.impots.gouv.fr.

- Pièce d'identité du représentant légal dans le cas d'un mineur ou d'un majeur protégé.

- En cas de divorce ou de séparation des parents d'un enfant mineur, présenter le jugement et l'éventuelle convention, établissant la garde alternée ou non et précisant le domicile de l'enfant
- En cas de *garde alternée*, produire le justificatif de domicile de chacun des parents.